

## Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT)

**Rapporteur : M. Raymond REYLE, Vice-Président**

<b>Présentation</b>	Statut :	Syndicat mixte fermé (regroupant 6 EPCI)
	Date de création :	Création du SMSDAB en 1995, transformé en SMSCoT par arrêté du 4 juin 2003
	Siège social :	La City, Besançon
<b>Les instances</b>	Nom du Président :	Raymond Reyle
	Nom du chargé de mission SMSCoT :	François Freynet
	Membres : (institutions)	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Communauté de Communes du Val Saint-Vitois Cté de Communes du Val de la Dame Blanche Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont Communauté de Communes des Rives de l'Ognon Communauté de Communes de la Bussière Soit 133 communes
	Représentants de la C.A.G.B. :	48 représentants CAGB titulaires et 48 suppléants, sur 66 délégués. Chaque commune de la CAGB est représentée par au moins un délégué titulaire ou suppléant.
<b>Le budget et les moyens</b>	Budget 2004 :	465 000 €
	Fonctionnement	372 000 €
	Investissement :	93 000 €
	Montant participation C.A.G.B. :	358 000 € en 2004
	Représentant (en %)	76% du budget et 89% des contributions des membres
	Nombre de salariés :	Aucun salarié direct. Les moyens humains et matériels sont mis à disposition par la CAGB par convention (env. 2 équivalents temps plein).

<b>Objectifs et activités</b>	Objectifs :	Mise en œuvre d'un aménagement du territoire cohérent et partagé à horizon 2025, pour le bassin de vie de Besançon.
	Activités :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre et évaluation du Schéma Directeur (SDAB) approuvé en 2002 sur 68 communes,</li> <li>- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur 133 communes</li> </ul>
<b>Observations</b>		Le diagnostic SCoT est actuellement en cours d'élaboration (2004). Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sera défini en 2005/2006, et les orientations d'aménagement en 2006/2007. L'objectif est un arrêt du projet de SCoT avant les échéances électorales, pour une approbation en 2008.

**M. Raymond REYLE, Vice-Président Délégué expose au Conseil de Communauté les activités et les perspectives pour les années à venir du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale.**

Pour extrait conforme,

Le Président